

- l'acide chromique;
- les chromates et bichromates de sodium, de potassium ou d'ammonium;
- tous produits renfermant ces substances.

a) Fabrication de l'acide chromique, des chromates alcalins et de tous produits contenant ces substances;

b) Ateliers de chromage électrolytique;

c) Tanneries et mégisseries;

d) Toutes autres industries et opérations où des engagés sont exposés au contact des composés susvisés du chrome ou à l'inhalation de poussières, vapeurs ou fumées contenant ces produits.

15. Dermatoses aiguës provoquées par le disulfure de tétraméthylthiurame:

a) Fabrication du caoutchouc;

b) Vulcanisation du caoutchouc;

c) Toutes autres industries et opérations où des engagés sont occupés à des travaux comportant la manipulation ou l'emploi du disulfure de tétraméthylthiurame ou sont exposés à l'inhalation de poussières de cette substance.

16. Dermatoses aiguës provoquées par les alcaloïdes végétaux:

a) Travaux de broyage des végétaux les contenant et autres opérations d'extraction de ces alcaloïdes;

b) Tous travaux exposant les engagés à entrer en contact avec ces végétaux ou leurs débris, par exemple plantations et manufactures de tabac, plantation de quinquina;

17. Dermatoses aiguës et ulcérations des téguments provoquées par le ciment:

a) Usines de ciment de construction;

b) Usines des matériaux en ciment de construction ou composés de matières quelconques agglomérées à l'aide de ce ciment;

c) Tous travaux comportant la manipulation de ciment de construction ou de matières à base de ce produit;

18. Pneumoconioses:

a) Toutes mines et carrières souterraines ou à ciel ouvert;

b) Extraction, concassage, broyage et transformation des produits minéraux quels qu'ils soient;

c) Usines de produits réfractaires;

d) Construction ou réparation de fours en briques réfractaires;

e) Enlèvement, au moyen d'outils à main ou mécaniques, du revêtement en briques réfractaires des cuves, poches, en bilots ou autres appareils de fusion ou de coulée des métaux, sauf si cette opération s'effectue à l'air libre et humide;

f) Percement de tunnels ou de galeries;

g) Fabrication de carreaux céramiques ou de faïence;

h) Opération de dessablage; opération de burinage et d'ébarbage au burin mécanique; opérations de meulage et d'ébarbage à la meule;

i) Opérations diverses de sablage sous pression, telles que mâtage du verre;

j) Fabrication de produits contenant de la silice;

k) Fabrication de matériaux en fibro-ciment;

l) Fabrication de cartons et autres objets en asbeste;

m) Filature et tissage d'asbeste;

n) Vidange, nettoyage et entretien des chambres à poussière et autres installations ou appareils de dépoussiérage où sont collectées les poussières résultant des travaux ayant lieu dans les industries et opérations reprises sous a,b,c;

o) Tous autres travaux et opérations qui exposent les engagés à l'inhalation de poussières industrielles pneumoconioogènes.

19. Intoxication par le cadmium:

a) Traitement et raffinage des minerais contenant le cadmium;

b) Travaux de cadmiage;

c) Fabrication des alliages au cadmium;

d) Travaux de fabrication et développement de films photographiques;

e) Fabrication de savon ou de caoutchouc dans lesquels des sels de cadmium sont employés comme colorants;

f) Fabrication de baguettes de soudure au cadmium; travaux de soudure au moyen de ces baguettes;

g) Tous autres travaux, industries et opérations non mentionnés ci-dessus comportant la fabrication, l'emploi ou la préparation de produits contenant du cadmium ou l'un de ses alliages, ainsi que les travaux, industries et opérations exposant le personnel au contact ou à l'inhalation de poussières, fumées ou vapeurs contenant du cadmium.

20. Intoxication par le manganèse:

a) Extraction, broyage et traitement du minerai;

b) Fabrication d'alliages au manganèse;

c) Travaux de verrerie où il est fait usage de manganèse;

d) Travaux et opérations de l'industrie chimique dans lesquels il est fait usage de manganèse;

e) Fabrication de produits pharmaceutiques;

f) Fabrication de piles sèches;

g) Travaux de soudure électrique au moyen de baguettes contenant du manganèse;

h) Tous autres travaux, industries ou opérations non mentionnés ci-dessus comportant la manipulation, la fabrication, l'emploi ou la préparation du manganèse ou de composés de manganèse, ainsi que les travaux, industries et opérations exposant le personnel au contact ou à l'inhalation de poussières, fumées ou vapeurs contenant du manganèse.

21. Affections provoquées par le béryllium ou ses composés:

a) Fabrication du béryllium et de ses composés;

b) Usinage de pièces en béryllium;

c) Fabrication de lampes électriques à fluorescence ou de tubes fluorescents;

d) Usines de tubes ou autres appareils électriques.

22. Affections provoquées par le fluor ou ses composés:

a) Usines de fluor ou de composés de fluor;

b) Fabrication de l'aluminium et autres travaux comportant l'emploi ou le traitement de la cryolithe;

c) Usines d'engrais chimiques phosphatés;

d) Travaux comportant la manipulation ou l'emploi de fluor ou de composés de fluor, ou qui exposent les travailleurs au contact ou à l'inhalation de poussières, vapeurs ou fumées fluorées, ainsi que les opérations quelconques dans les locaux où ces travaux s'effectuent.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

14 août 1965. – ARRÊTÉ ROYAL n° 001/760 — Barème officiel des incapacités.

(B.O.B., 1965, p. 723)

Article 1

Le barème ci-annexé constitue le barème indicatif sur base duquel sont déterminés les coefficients d'incapacité résultant d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'une invalidité survenue aux personnes bénéficiaires de la législation sur la sécurité sociale.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif à la date du 1^{er} juillet 1962.

Annexe: Barème officiel des incapacités

	%
CHAPITRE I: CRÂNE ET CERVEAU	
1. Cicatrice douloureuse (plaie ou brûlure) cuir chevelu	5
2. Scalp considérable du cuir chevelu	20
3. Brèche osseuse avec syndrome post-commotionnel	
a) léger	10
b) moyen	20
c) grave	40
4. Brèche osseuse importante sans lésion de l'encéphale	10
5. Corps étrangers intra-crâniens	15
6. Hémiplégie complète (droite ou gauche)	100
7. Hémiplégie incomplète (marche plus ou moins conservée)	60
8. Hémiplégie incomplète (troubles de langage-aphasie)	80
9. Monoplégie branche complète :	
- Droite	75
- gauche	60
10. Monoplégie brachiale incomplète :	
- Droite	25
- gauche	20
11. Monoplégie d'un membre inférieur	30
12. Paraplégie incomplète légère (marche possible-sphincters intacts)	30
13. Paraplégie incomplète plus accentuée :	
- (marche avec appui)	60
- (marche très directe)	70
14. Paraplégie complète (confinement au lit)	100
15. Aphasie (sans déficit mental)	20
16. Aphasie (sensorielle ou motrice avec impossibilité de correspondre avec semblables)	50
17. Syndrome cérébelleux	
- unilatéral moyen	50
- unilatéral grave	70
- bilatéral moyen	60
- bilatéral grave	100
18. Syndrome parkinsonien post traumatique	40
19. Epilepsie traumatique généralisée	
- crise mensuelle	50
- crise hebdomadaire	75
- crise journalière	100
20. Equivalent épileptique, Accès vertigineux ou absence :	
- Mensuels	20
- hebdomadaires	30
- journaliers	50
- journaliers plusieurs fois par jour	80
21. Epilepsie jacksonienne ou partielle :	
1) mensuelle se limitant à des groupes musculaires en petit nombre	10
2) hebdomadaire se limitant à des groupes musculaires en petit nombre	20
3) journalière se limitant à des groupes musculaires en petit nombre	30
22. Epilepsie jacksonienne ou partielle	
1) mensuelle occupant des groupes musculaires assez étendus	20
2) hebdomadaire occupant des groupes musculaires assez étendus	30
3) journalière, occupant des groupes musculaires assez étendus	50
23. Anosmie-Parosmie	10
24. Paralysie faciale	
- Unilatérale	10

	%
– bilatérale	25
25. Surdit�	
• moyenne	
– unilat�rale	10
– bilat�rale	20
• forte	
– unilat�rale	15
– bilat�rale	60
• compl�te	
– unilat�rale	20
– bilat�rale	80
26. C�phal�e intense avec vertiges-troubles visuels, auditifs	20
27. Ali�nation n�cessitant internement ou surveillance continue	100
CHAPITRE II: MO�LLE (l�sion m�dullaire)	
28. Quadripl�gie incompl�te	80
29. Quadripl�gie compl�te	100
30. Parapl�gie des membres inf�rieurs	
– incompl�te-marche possible sans appui	30
– marche avec canne ou b�quilles	55
– marche tr�s p�nible	75
– compl�te-confinement au lit	100
CHAPITRE III: RACHIS (fracture)	
31. Cas l�ger: fracture avec raideur du rachis, douleurs, g�ne � la marche, modification des r�flexes	25
32. Cas moyen: fracture avec g�ne prononc�e � la marche, modification des r�flexes, gibbosit� d�notant atteinte m�dullaire	60
33. Cas grave: fracture avec g�ne prononc�e � la marche, troubles sphinct�riens	100
RACHIS (tassement)	
34. Tassement vert�bral dorsal	20
35. Tassement vertical	30
36. Tassement vertical cervical	20
APOPHYSES (fractures)	
37. Epineuses: une ou plusieurs avec douleurs, contractures, limitation des mouvements	15
38. Transverse avec douleurs, contractures, limitations des mouvements ou irritation dans le domaine du crural ou du sciatique	25
39. Torticolis traumatique irr�ductible (musculaire)	15
40. Lumbago traumatique permanent	10
41. Ost�ite vert�brale traumatique	45
42. Ost�ite vert�brale tuberculeuse (mal de Pott imputable � un traumatisme)	80
43. Mal de Pott stabilis� avec d�formation sans abc�s	50
44. Spondylose post-traumatique-cyphose-soudure vert�brale-d�formation rachidienne post-traumatique	40
DOULEURS VERT�BRALES	
45. Douleurs ost�o-articulaire-N�vralgies radiculaires irradiant le long des nerfs intercostaux ou des nerfs des membres:	
a) forme l�g�re	10
b) forme moyenne	20
c) forme grave	40
CHAPITRE IV: CAGE THORACIQUE	
46. Fracture du sternum (chevauchement-douleurs-diminution de la capacit� d'efforts)	15
47. Fracture du sternum (chevauchement-douleurs-diminution de la capacit� d'efforts, avec troubles cardio-vasculaires prononc�s et g�ne respiratoire)	30
48. Fracture de c�tes:	
a) une c�te avec consolidation vicieuse, gros cal, douleurs, g�ne respiratoire, difficult� � l'effort	15

	%
b) plusieurs côtes avec déformation du thorax, diminution de la respiration	30
49. Cicatrice thoracique avec adhérences, rétraction, limitation des mouvements des bras	25
50. Cicatrice adhérente fragile	10
CHAPITRE V: MEMBRES SUPÉRIEURS	
<i>Clavicules</i>	
51. Fracture bien consolidée, cal saillant, raideur articulaire de l'épaule:	
– droite	10
– gauche	8
52. Cal difforme-compression nerveuse:	
– Droite	25
– gauche	20
53. Pseudarthrose de la clavicule:	
– droite	10
– gauche	6
54. Luxation externe:	
– droite	5
– gauche	3
55. Luxation interne	
– droite	8
– gauche	5
<i>Omoplates</i>	
56. Fracture de l'omoplate-gêne dans les mouvements d'élévation du bras:	
– Droite	10
– gauche	8
57. Fracture de l'omoplate avec raideur articulaire, limitation des mouvements du bras:	
– droite	20
– gauche	18
58. Fracture de l'omoplate avec immobilisation de l'omoplate et ankylose de l'épaule:	
– droite	45
– gauche	40
<i>Épaules</i>	
59. Ankylose de l'épaule avec perte de tous les mouvements du bras-omoplate fixée:	
– droite	55
– gauche	50
60. Même ankylose avec omoplate mobile:	
– droite	35
– gauche	30
61. Amplitude des mouvements réduite de 50% au plus:	
– droite	25
– gauche	20
62. Amplitude des mouvements réduite de 25 à 50%:	
– droite	15
– gauche	12
63. Amplitude des mouvements réduite de moins de 25%:	
– Droite	10
– Gauche	8
64. Périarthrite de l'épaule douloureuse, travail difficile:	
– droite	20
– gauche	18
65. Luxation récidivante de l'épaule suite à traumatisme	
– droite	15
– gauche	12
66. Epaule ballante par perte de substance osseuse étendue:	

	%
– droite.....	60
– gauche.....	50
67. Cicatrice de l'aisselle-Bras collé au corps:	
– droite.....	40
– gauche.....	32
68. Cicatrice de l'aisselle-Abduction réduite au tiers:	
– droite.....	25
– gauche.....	20
69. Cicatrice de l'aisselle-Abduction réduite à la moitié:	
– droite.....	20
– gauche.....	16
70. Cicatrice de l'aisselle-Abduction réduite aux deux tiers:	
– droite.....	10
– gauche.....	8
<i>Bras</i>	
71. Pseudarthrose au tiers moyen-Bras ballant:	
– droite.....	50
– gauche.....	40
72. Désarticulation de l'épaule:	
– droite.....	85
– gauche.....	75
73. Amputation au-dessous du coude:	
– droite.....	80
– gauche.....	65
74. Amputation au niveau du coude ou sous cette articulation sans utilisation possible de moignon:	
– droite.....	80
– gauche.....	65
75. Amputation entre le poignet et le coude, ce dernier utilisable:	
– droite.....	75
– gauche.....	60
76. Amputation entre le poignet et le coude, ce dernier utilisable:	
– droite.....	70
– gauche.....	56
77. Amputation de la main y compris le poignet:	
– droite.....	65
– gauche.....	52
78. Perte des 5 doigts et de leurs métacarpiens:	
– droite.....	65
– gauche.....	52
79. Perte des 5 doigts-Métacarpiens conservés:	
– Droite.....	60
– Gauche.....	52
80. Perte de 4 doigts-Pouce et métacarpiens conservés:	
– droite.....	45
– gauche.....	40
81. Perte de 4 doigts et de leurs métacarpiens-Pouce conservé:	
– droite.....	55
– gauche.....	45
82. Perte du pouce et de 3 doigts-Métacarpiens conservés:	
– droite.....	55
– gauche.....	45
83. Perte du pouce de 3 doigts et des métacarpiens:	
– droite.....	60
– gauche.....	50

	%
84. Perte de 3 doigts et de leurs métacarpiens:	
a) pouce-index-médius	
– droite	50
– gauche	40
b) Pouce-médius-annulaire:	
– Droite	50
– gauche	40
c) Pouce-médius-auriculaire	
– Droite	45
– gauche	35
d) pouce-annulaire-auriculaire	
– droite	43
– gauche	32
e) index-médius-annulaire:	
– droite	40
– gauche	30
f) médius-annulaire-auriculaire	
– droite	32
– gauche	30
g) index-annulaire-auriculaire	
– droite	32
– gauche	30
85. Perte de 3 doigts-Métacarpiens conservés:	
a) pouce-index-médius	
– droite	48
– gauche	38
b) pouce-index-annulaire	
– droite	45
– gauche	35
c) pouce-index-auriculaire	
– droite	46
– gauche	37
d) pouce-médius-annulaire	
– droite	45
– gauche	35
e) pouce-médius-auriculaire	
– droite	45
– gauche	35
f) pouce-annulaire-auriculaire	
– droite	45
– gauche	35
g) index-médius-annulaire	
– droite	45
– gauche	36
h) index-médius-auriculaire	
– droite	42
– gauche	35
i) index-annulaire-auriculaire	
– droite	33
– gauche	28
f) médius-annulaire-auriculaire	
– droite	32
– gauche	27
86. Perte de 2 doigts et de leur métacarpien:	

	%
a) pouce-index	
– droite.....	40
– gauche.....	36
b) pouce-médium	
– droite.....	40
– gauche.....	32
c) pouce-annulaire	
– droite.....	38
– gauche.....	30
d) pouce-auriculaire	
– droite.....	35
– gauche.....	30
e) index-médium	
– droite.....	27
– gauche.....	20
f) index-annulaire	
– droite.....	25
– gauche.....	19
g) index-annulaire	
– droite.....	23
– gauche.....	19
h) médium-annulaire	
– droite.....	22
– gauche.....	14
i) médium-auriculaire	
– droite.....	20
– gauche.....	16
j) annulaire-auriculaire	
– droite.....	18
– gauche.....	15
87. Perte de 2 doigts-Métacarpiens conservés	
a) pouce-index	
– droite.....	40
– gauche.....	32
b) pouce-médium	
– droite.....	35
– gauche.....	28
c) pouce-annulaire	
– droite.....	32
– gauche.....	26
d) pouce-auriculaire	
– droite.....	36
– gauche.....	28
e) index-médium	
– droite.....	35
– gauche.....	26
f) index-annulaire	
– droite.....	23
– gauche.....	20
g) index-auriculaire	
– droite.....	25
– gauche.....	20
h) médium-annulaire:	
– droite.....	24

	%
— gauche	18
i) médius-annulaire:	
— droite	22
— gauche	18
j) annulaire-auriculaire:	
— droite	18
— gauche	15
88. Perte d'un doigt et de son métacarpien	
a) pouce:	
— droite	28
— gauche	23
b) index:	
— droite	15
— gauche	12
c) médius:	
— droite	12
— gauche	10
d) annulaire:	
— droite	10
— gauche	7
e) auriculaire:	
— droite	10
— gauche	7
88bis. Perte d'un doigt-Métacarpien conservé:	
a) pouce:	
— droite	25
— gauche	20
b) index:	
— droite	15
— gauche	12
c) médius:	
— droite	12
— gauche	10
d) annulaire	
— droite	8
— gauche	6,5
e) auriculaire	
— droite	8
— gauche	7
Note: La résection partielle, distale de l'extrémité du métacarpien, lors de la désarticulation d'un doigt, n'entraîne aucune majoration du taux d'invalidité fixé pour la perte de ce doigt.	
89. Perte de segment de doigt	
Pouce:	
Perte de la moitié de la phalange unguéale:	
— droite	4
— gauche	3
Perte de la totalité de la phalange unguéale	
— droite	10
— gauche	8
Index:	
Perte de la moitié de la phalange unguéale:	
— droite	1
— gauche	1
Perte de la totalité de la phalange unguéale:	

	%
– droite.....	4
– gauche.....	3
Perte de 2 phalanges:	
– droite.....	10
– gauche.....	8
Médus:	
Perte de la moitié de la phalange unguéale	
– droite.....	0
– gauche.....	0
Perte de la totalité de la phalange:	
– droite.....	2
– gauche.....	1
Perte de 2 phalanges:	
– droite.....	7
– gauche.....	6
Annulaire:	
Perte de la moitié de la phalange unguéale:	
– droite.....	0
– gauche.....	0
Perte de la totalité de la phalange unguéale:	
– droite.....	1
– gauche.....	0
Perte de 2 phalanges:	
– droite.....	5
– gauche.....	4
Auriculaire:	
Perte de la moitié de la phalange:	
– droite.....	1
– gauche.....	0
Perte de la totalité de la phalange:	
– droite.....	1
– gauche.....	0
Perte de 2 phalanges:	
– droite.....	5
– gauche.....	4
90. Section du tendon extenseur à sa base:	
Pouce:	
– droite.....	10
– gauche.....	8
Index:	
– droite.....	12
– gauche.....	9
Médus:	
– droite.....	9
– gauche.....	7
Annulaire:	
– droite.....	6
– gauche.....	5
Auriculaire:	
– droite.....	5
– gauche.....	4
91. Section du tendon fléchisseur:	
Pouce:	
– droite.....	12

	%
— gauche	10
Index:	
— droite	8
— gauche	6
Médius:	
— droite	8
— gauche	6
Annulaire:	
— droite	5
— gauche	4
Auriculaire:	
— droite	6
— gauche	5
CHAPITRE VI: ANKYLOSES	
92. En position favorable = 40% du taux fixé pour la perte anatomique. Position défavorable = 60% du taux fixé pour la perte anatomique Remarque: Positions favorables:	
— genoux: 180° à 165°;	30
— coude: entre 90° et 135°;	30
— cou-de-pied: entre 85° et 95°;	30
— poignet: en rectitude ou flexion dorsale;	30
— doigt: en flexion moyenne	30
Positions défavorables:	
— genoux: en dessous de 165°;	30
— coude: en deçà de 90° et au-delà de 135°;	30
— cou-de-pied: en deçà de 80° et au-delà de 95°;	30
— poignet: en flexion palmaire;	30
— doigt: en extension ou flexion complète.	30
CHAPITRE VII: RAIDEURS	
93. Amplitude des mouvements diminuée de plus de la moitié par rapport à l'amplitude normale, ou mouvement possible à l'intérieur de la zone réputée défavorable=30% du taux fixé pour la perte anatomique.	
94. Amplitude des mouvements réduite de plus d'un quart et de moins de la moitié par rapport à l'amplitude normale à condition que les mouvements puissent atteindre la zone de raideur réputée favorable = 15% du taux fixé pour la perte anatomique.	
95. Amplitude des mouvements réduite de moins d'un quart par rapport à l'amplitude normale à condition que les mouvements puissent atteindre la zone de raideur réputée favorable = 0.	
Remarque: Zones favorables:	
— coude: entre 90° et 135°;	30
— poignet: mobilité possible aux environs de la rectitude;	30
— doigt: mobilité allant de la demi-flexion à la flexion complète.	30
Zones défavorables:	
— coude: entre la flexion complète et 90°, ou entre l'extension complète et 135°;	30
— poignet: raideur serrée en extension ou en flexion;	30
— doigt: mobilité allant de l'extension à la demi-flexion.	30
CHAPITRE VIII: MOUVEMENT DE TORSION DE L'AVANT-BRAS	
96.	
a) Ankyloses en supination:	
— droite	25
— gauche	20
Ankylose en pronation	
— droite	20
— gauche	16
Ankylose en semi-pronation:	
— droite	15

	%
– gauche.....	12
b) Pronation conservée-Supination abolie:	
– droite.....	15
– gauche.....	12
Supination conservée-Pronation abolie:	
– droite.....	15
– gauche.....	12
CHAPITRE IX: CEINTURE PELVIENNE	
97. Fracture du bassin sans troubles moteurs des membres inférieurs ni de l'appareil urinaire, mais séquelles névralgiques.....	15
98. Fracture du bassin sans troubles moteurs des membres inférieurs, mais avec raideurs plus ou moins douloureuses-Atteinte de la statique pelvienne-Attitudes vicieuses.....	30
99. Fracture du bassin avec lésions viscérales-Troubles urinaires-Troubles moteurs.....	60
100. Disjonction traumatique de la symphyse pelvienne avec manque de résistance du bassin- Marche rapidement pénible-Impossibilité de porter des fardeaux lourds-Douleurs.....	20
CHAPITRE X: HANCHES	
Les fractures et contusions de la hanche aboutissent à l'ankylose ou à la raideur.	
101. A) Ankylose en rectitude.....	35
Ankylose en abduction, adduction, flexion ou rotation.....	50
Ankylose des 2 hanches.....	100
102. B) Raideur	
Position favorable- Les mouvements ont une amplitude satisfaisante aux environs de l'axe de rectitude.....	20
Position défavorable- Les mouvements sont insuffisants ou se font en attitude défavorable (abduction-adduction-rotation).....	30
103. C) Luxation	
Les luxations post-traumatiques de la hanche aboutissent à l'ankylose ou aux raideurs (à apprécier comme telles).	
CHAPITRE XI: MEMBRES INFÉRIEURS	
104. Désarticulation d'un membre inférieur.....	90
105. Amputation au tiers supérieur ou au tiers moyen de la cuisse:	
a) avec ankylose coxo-fémorale.....	85
b) sans ankylose coxo-fémorale.....	75
106. Amputation au tiers inférieur de la cuisse.....	70
107. Désarticulation du genou.....	70
108. Amputation de la jambe (sous le genou):	
a) moignon de moins de 10 cm.....	65
b) moignon de 10 à 12 cm.....	60
c) moignon de plus de 12 cm.....	50
109. Amputation du pied par désarticulation tibiotarsienne ou amputation susmalléolaire (amputation de syme).....	50
110. Amputation du pied intertibiocalcanéenne ou sous-astragalienne (amputation Ricard).....	30
111. Amputation médio-tarsienne (type Chopart).....	30
112. Amputation par désarticulation tarso-métatarsienne (type Lisfranc).....	25
113. Amputation des 5 orteils.....	12
114. Amputation de 4 orteils sauf le pouce.....	8
115. Amputation de 4 orteils y compris le pouce.....	11
Les orteils sont numérotés de 1 à 5 en commençant par le gros orteil	
116. Amputation des orteils 2-3-4.....	4
117. Amputation des orteils 1-2-3.....	20
118. Amputation des orteils 3-4-5.....	3
119. Amputation des orteils 1-2.....	6
120. Amputation des orteils 2-3.....	0
121. Amputation des orteils 3-4.....	0
122. Amputation des orteils 4-5.....	2
123. Amputation.....	16
124. Amputation de l'orteil 1-métatarsien conservé.....	4
125. Amputation d'une phalange des orteils 1-2-3-4-5.....	0
126. Amputation d'une phalange et demie du gros orteil.....	4
Perte simultanée de membres	

	%
127. 2 bras	100
128. 2 jambes	100
129. 2 mains	100
130. 1 membre et 1 pied	100
131. 1 membre et 4 à 5 doigts d'une main	100
132. 2 pieds-Désarticulation tibio-tarsienne	60
133. 2 pieds-Désarticulation médio-tarsienne	50
134. 2 jambes-Amputation dans la continuité des fémurs ou désarticulation des genoux	100
135. 2 jambes: l'une amputée du fémur au genou, l'autre dans la continuité du tibia	90
136. Perte des 10 doigts	100
137. Perte de 8 doigts à chaque main y compris le pouce	100
138. Perte de 8 doigts à chaque main-Pouce conservé	90
Raccourcissement du membre inférieur	
139. 2 cm ou moins	0
140. 3 cm	4
141. 4 cm	9
142. 5 cm	15
143. 6 cm	18
144. 7 cm et plus	25
145. Ménisque du genou (luxation-rupture-douleurs et blocage)	20
CHAPITRE XII: MAXILLAIRE SUPÉRIEUR	
146. Perte d'un ou des maxillaires supérieurs et du maxillaire inférieur	100
147. Perte du maxillaire inférieur	100
148. Perte d'un des maxillaires avec conservation du maxillaire inférieur	40
149. Fracture des maxillaires supérieurs vicieusement consolidée (ballottement) - Mastication difficile ou impossible	65
150. Fracture des maxillaires supérieurs vicieusement consolidée (ballottement) - Mastication possible	25
151. Fracture vicieusement consolidée-Engrènement dentaire fortement diminué - Mastication possible	25
152. Fracture vicieusement consolidée-Troubles légers de l'articulation dentaire	10
CHAPITRE XIII: MAXILLAIRE INFÉRIEUR	
153. Pseudarthrose très lâche, suite de fracture avec perte de dents ou sans engrènement dentaire	50
154. Pseudarthrose moins lâche permettant une certaine fonction de mastication	30
155. Pseudarthrose serrée-Mastication déficitaire	10
156. luxation récidivante non réductible spontanément	10
157. Constriction des mâchoires totale et définitive ne permettant que l'injection du liquide ou semi liquide	50
158. Constriction avec écartement inférieur de 10 mn	20
159. Constriction de 10 à 25 mn-Mastication suffisante	5
CHAPITRE XIV: DENTS	
160. Perte de 12 dents ou plus	10
Note: Au-dessus de 8 dents ou plus pour une mâchoire, prescrire une prothèse dentaire	
CHAPITRE XV: BOUCHE	
161. Paralysie de la langue unilatérale	10
Paralysie de la langue bilatérale	50
162. Amputation partielle-Gêne de la parole, mastication, déglutition	20
163. Amputation étendue (gêne fonctionnelle)	35
164. Amputation totale	80
165. Fistule salivaire	20
166. Délabrement des joues avec cicatrice vicieuse-Gêne de la mastication, déglutition	40
CHAPITRE XVI: PHARYNX	
167. Rétrécissement cicatriciel (gêne modérée de la déglutition)	10
168. Rétrécissement cicatriciel (gêne importante de la déglutition)	35
CHAPITRE XVII: YEUX	
169. Cécité complète	100
170. Perte d'un œil chez un borgne	100
171. Perte d'un œil	35

	%
172. L'acuité visuelle restante après l'accident:	
à un œil = 6/10 à 10/10:	
à l'autre œil = 4/10	5
3/10	7
2/10	12
1/10 et moins	18
173. L'acuité visuelle restante après l'accident:	
à un œil = 5/10:	
à l'autre œil = 4/10	10
3/10	15
2/10	20
1/10 et moins	25
174. Réduction de l'acuité visuelle bilatérale-toute correction étant impossible	

<i>À un œil</i>	<i>À l'autre œil: 4/10</i>	<i>3/10</i>	<i>2/10</i>	<i>1/10</i>	<i>1/20</i>	<i>moins</i>	
4/10	13%	18	23	28	35	40	
3/10	18	22	30	40	50	60	
2/10	23	30	43	60	75	80	
1/10	28	40	60	80	90	95	
1/20	35	50	75	90	95	100	
moins	40	60	80	95	100	100%	

	%
175. Lésions traumatiques, hémorragie-décollement rétinien: voir acuité visuelle (n°s 172 à 174)	
176. Cataracte unilatérale: appliquer n°172 suivant degré de visions restante	
177. Cataracte bilatérale: appliquer n°174 suivant degré de vision restante	
178. Cataracte unilatérale: vision nulle	35
179. Hémianopsie binasale	20
180. Hémianopsie bi-temporale	40
181. Hémianopsie verticale homonyme droite	30
182. Hémianopsie latérale homonyme droite	30
183. Hémianopsie latérale homonyme gauche	30
184. Leucome: voir n°169 à 174	
184bis Iridectomie: voir n°s 169 à 174	
185. Ectropion:	
– un œil	10
– deux yeux	20
186. Entropion:	
– un œil	10
– deux yeux	20
187. Larmoiement (épiphora):	
– un œil	5
– deux yeux	10
188. Décracocystile purulente chronique, complication non un épiphora	15
189. Ptôse (chute paupière supérieure)	
– un œil	20
– deux yeux	55
190. agaphtalmie, inoclusion des paupières par paralysie faciale:	
– un œil	35
– deux yeux	75
191. Retentissement oculaire de lésions du sympathique cervical	

	%
CHAPITRE XVIII: OREILLES	
192. Perte ou mutilation excessive du pavillon sans sténose du conduit:	
a) unilatéral	5
b) bilatéral	15
193. Surdit�: voir n�25	
194. Bourdonnements violents	5
195. Vertiges avec possibilit� de travail	10
196. Vertiges-Troubles de l'�quilibre rendant tout travail impossible	100
CHAPITRE XIX: APPAREIL CIRCULATOIRE	
Le c�ur	
197. Rupture traumatique des valvules avec compensation	90
198. Rupture traumatique des valvules, bien compens�e, avec troubles fonctionnels	50
199. Rupture traumatique des valves bien compens�e, sans troubles fonctionnels	20
200. P�ricardite ou myocardite traumatique avec d�composition	90
201. P�ricardite ou myocardite traumatique bien compens�e, avec troubles fonctionnels	50
202. P�ricardite ou myocardite traumatique bien compens�e, sans troubles fonctionnels	20
203. Troubles nerveux: Tachycardite-Extrasystolie-Arythmie-Lipothymie-Syncope-Algie d'origine neuropsychique post-traumatique	20
CHAPITRE XX: MUSCLES ET APONEVROSES	
204. Au niveau du tronc: lambogo vrai post-traumatique	10
205. Au niveau de la paroi abdominale:1) Eventration (taux r�visable apr�s op�ration):	
a) peu prononc�e	10
b) importante	25
c) tr�s importante	35
206. Au niveau de la paroi abdominale:2) Eventration post-op�ratoire de laparotomie m�diane 10 � 15 cm de long, ayant c�d� et faisant une saillie fusiforme entre les muscles droits	25
207. Au niveau des membres:	
1) Rupture du delto�ide:	
- droite	15
- gauche	10
2) Rupture du biceps-incompl�te:	
- droite	10
- gauche	8
Rupture de biceps-compl�te:	
- droite	20
- gauche	15
3) Rupture du triceps:	
- droite	15
- gauche	10
4) Rupture du quadriceps crural	20
208. Rupture du tendon d'Achille:	
Partielle	10
Totale	20
208bis Rupture du tendon rotulien	10
R�traction-Ulc�rations	
209. Torticolis musculaire incurable post-traumatique	15
210. Inflexion ant�rieure de la t�te-Le menton abaiss� se rapprochant plus ou moins du sternum	20
211. Ulc�res variqueux occupant une large surface, r�cidivants	20
CHAPITRE XXI: L�SIONS DE L'INTESTIN D'ORIGINE TRAUMATIQUE	
212. Fistule intestinale	30
213. Fistule stercorale du gros intestin	40
214. Fistule anale	20
215. Prolapsus rectal	15
216. Incontinence f�cale (simple suintement)	10
217. Incontinence f�cale par l�sion du sphincter ou sans prolapsus	50

	%
CHAPITRE XXII: REIN ET BASSINET	
218. Hydronéphrose d'origine traumatique	40
219. Néphrectomie avec intégrité fonctionnelle de l'autre rein	30
220. Néphrectomie avec déficit grave moyen du rein	60
221. Néphrectomie avec déficit grave du rein restant	100
222. Ptôse rénale post-traumatique avec douleurs et crises	30
CHAPITRE XXIII: VESSIE	
223. Fistule fessière sacrée périnéale ou vésico-intestinale	75
224. Incontinence d'urine continue	75
225. Rétention d'urine d'origine traumatique:	
a) complète	100
b) incomplète	50
c) incomplète avec infection urinaire	75
CHAPITRE XXIV: URÈTRE	
226. Postérieur:	
Rétrécissement facilement dilatable, sans accident fébrile ou hémorragique	10
Rétrécissement difficilement dilatable, avec accident fébrile ou hémorragique	40
Rétrécissement de l'urètre postérieur avec destruction du sphincter anal. Incontinence des matières- fistule urétrecale	100
227. Antérieur:	
Rétrécissement post-traumatique facilement dilatable, sans accident fébrile ni hémorragique	10
Rétrécissement post-traumatique difficilement dilatoire, avec accident fébrile ou hémorragique	40
228. Fistule de l'urètre antérieur	30
229. Destruction de l'urètre antérieur	40
CHAPITRE XXV: NÉVRALGIES D'ORIGINE TRAUMATIQUE	
230. Intercostale-sciatique ou autre:	
a) moyenne-gêne à la marche ou au travail	20
b) grave (travail ou marche impossible-séjour au lit)	50
CHAPITRE XXVI: GLANDES MAMMAIRES	
231. Altération traumatique avec perte du mamelon	15
232. Altération traumatique sans perte du mamelon	5
233. Perte d'un sein avant ménopause	15
234. Perte de deux seins avant ménopause	40
CHAPITRE XXVII: PSYCHOSE ET NÉVROSE POST-TRAUMATIQUE	
Etats psychoneurasthéniques-hyperémotifs (anxiété-phobies-hypocondries) ou pithiatiques	
235. a) sans retentissement sur l'état général	10
236. b) avec retentissement sur l'état général	20
237. c) avec signes psychiques allant jusqu'à l'impuissance intellectuelle caractérisée et consciente	30
CHAPITRE XXVIII: TROUBLES GÉNITAUX POST-TRAUMATIQUES	
238. Abolition de la fonction génitale	20
239. Priapisme incoercible et douloureux	50
240. Perte totale (verge-scrotum-testicules):	
- chez un adolescent	85
- adulte	60
- vieux	45
241. Pertes partielles:	
a) verge	40
b) un testicule	10
c) deux testicules chez un	
- adolescent	45
- adulte	20
- vieux	10
CHAPITRE XXIX: PEAU	
242. Dermo-épidermites paratraumatiques absolument rebelles	8
243. Dermite des moignons par port d'appareil (frottement, macération)	10

	%
244. Brûlure par chaleur-électricité-Rayons X-radium-caustiques: A apprécier comme cicatrices	
245. Cicatrices:	
a) cuir chevelu douloureux	5
b) joues (gêne de la mastication-de la phonation, importante)	25
c) cou (gêne de la flexion-extension).....	20
d) creux aisselle: voir n°s 67 à 70	
e) cicatrices coude-flexion et extension:	
mouvements réduits au ¼ droite	30
gauche	25
à la ½ droite	15
gauche	12
à la ¾ droite	8
gauche	6
f) cicatrices creux poplité:	
– mouvements du genou possibles en zone favorable (180 à 135°).....	15
– mouvements du genou possibles en zone défavorable (135 à 30°).....	30
g) cicatrices plante des pieds incurvant la pointe ou un des bords	10
h) cicatrices adhérentes fragiles	10
246. Ulcères tropicaux: sont curables à la longue. Seules leurs séquelles sont à évaluer en tant que cicatrices fragiles, suites fonctionnelles musculaires tendineuses-articulaires (raideurs-ankyloses)	

TABLES DES MATIÈRES	
Crâne et Cerveau	1 à 27
Moelle	28 à 30
Rachis	31 à 45
Cage thoracique	46 à 50
Membres supérieurs	51 à 91
Ankyloses	92
Raideurs	93 à 95
Mouvements de torsion de l'avant-bras	96
Ceinture pelvienne.....	97 à 100
Hanches	101 à 103
Membres inférieurs	104 à 145
Maxillaire supérieur	146 à 152
Maxillaire inférieur	153 à 159
Dents	160
Bouche	161 à 166
Pharynx	167 à 168
Yeux	169 à 191
Oreilles	192 à 196
Appareil circulatoire	197 à 203
Muscles et aponévroses (rupture-rétractions)	204 à 211
Intestin	212 à 217
Rein et bassin	218 à 222
Vessie	223 à 225
Urètre	226 à 229
Névralgies	230
Glandes mammaires	231 à 234
Psychoses-Névroses	235 à 237
Troubles génitaux post-traumatiques	238 à 241
Lésions cutanées	242 à 245
Ulcères tropicaux.....	246